

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - **6 JUIL. 2021**

ID : 056-215601626-20210630-DB20210622-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mercredi 30 juin 2021

**SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

**Absents :**

Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 02**  
**Absents : 02**

DIRECTION EDUCATION ENFANCE  
JEUNESSE SPORT

n°22

**SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Rapporteur : Jean-Guillaume GOURLAIN

La ville de Plœmeur alloue une aide financière aux jeunes plœmeurois entreprenant ou poursuivant leurs études à l'étranger.

Elle est accordée sur présentation d'un dossier et doit répondre clairement aux conditions suivantes :

- être domicilié(e) à Plœmeur,
- l'aide est réservée aux études à compter du 2<sup>nd</sup> degré
- elle est accordée pour une année scolaire
- périodes d'une durée égale ou supérieure à 6 semaines durant l'année scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « sport, jeunesse, culture, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 15 juin 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **FIXE** les aides municipales en fonction du quotient familial de la manière suivante :

1/ Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Turquie et Grande Bretagne

Quotient Familial	Aide entre 6 et 12 semaines	Aide entre 13 et 24 semaines	Aide pour + de 24 semaines
B, C, D	250 €	300 €	350 €
E	150 €	200 €	300 €
F,G,H	100 €	150 €	200 €

2/ Autre pays

Quotient Familial	Aide entre 6 et 12 semaines	Aide entre 13 et 24 semaines	Aide pour + de 24 semaines
B, C, D	350 €	400 €	450 €
E	300 €	350 €	400 €
F,G,H	200 €	250 €	300 €

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire